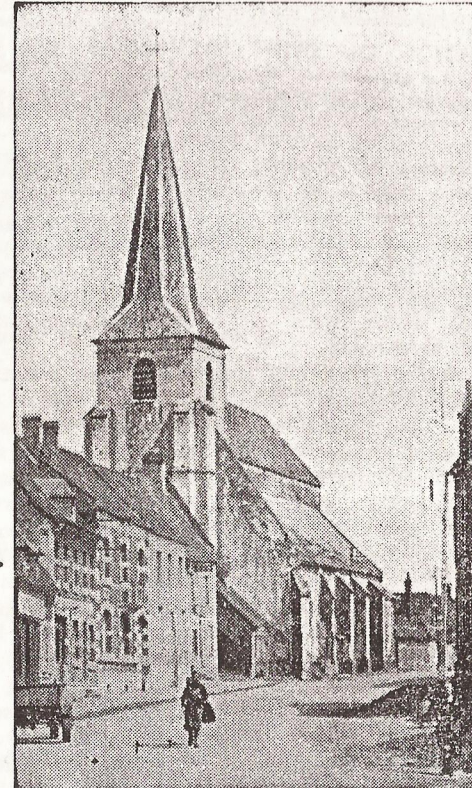


BLANGY-SUR-TERNOISE

**LA VOIX
DE SAINTE BERTHE**



**Bulletin de la paroisse de Blangy
et du Pèlerinage à Sainte Berthe**



CONSERVEZ CHAQUE NUMÉRO

**EDITION SPECIALE DE « NOTRE CLOCHER »
Abonnement, de 1,50 à 3 NF**

■ **APRÈS L'ORAGE.** — Le violent orage qui s'est abattu dans la nuit du 25 au 26 juillet a fait déborder à l'intérieur la plombière de la chapelle Sainte-Berthe, où l'écoulement s'engorge en cas d'averse abondante. On avait là rassemblé les costumes qui étaient rentrés de la procession du dimanche 8 juillet; un certain nombre étaient dans les cartons; on attendait, pour les ranger au presbytère, que les derniers habits aient été rapportés.

De belles étoffes en couleur en ont taché d'autres, qui étaient tout aussi belles. Le dégât est considérable.

La grande procession est l'honneur du village tout entier. La location quand elle est réglée! — est insuffisante pour payer les habits qu'on devra remplacer; on va faire appel à tous, dans l'espoir que beaucoup feront leur possible, spécialement les commerçants.

Voici les costumes qui n'ont pas été rapportés: 5 petites bernadettes, 1 grand page rouge, 1 blouson de grand page noir, 1 étoile de la mer, 1 moissonneuse.

Espérons que les locataires les rendront vite et en bon état.

■ **L'ADORATION DU SAINT-SACREMENT** aura lieu le JEUDI 27 SEPTEMBRE. La grand-messe sera chantée LE SOIR, après le travail. Le sermon sera donné par M. le chanoine Ducellier, doyen d'Heuchin; la présidence en revient à M. le chanoine Martel, doyen d'Auchy; il y aura diacre, sous-diacre et les curés du doyenné.

En ce qui concerne l'Adoration elle-même, il y a une petite modification liturgique, décidée par l'autorité, et dont voici le libellé: « Le jour de l'Adoration, on ne peut plus célébrer la messe devant le Saint-Sacrement exposé. On célèbre d'abord la messe, au cours de laquelle on consacre l'Hostie, que l'on expose après la messe. »

Dans bien des paroisses, l'Adoration est une fête marquante. Appor- tons, chrétiens, notre bon vouloir pour rendre honneur au Seigneur.

■ **BANS DE MARIAGE.** — M. Pierre Deudon, de Blangy, et Mlle Nicole Dubois, de Ponches-Estruval.

Tous nos souhaits de bonheur!

■ **DÉCÈS.** — Le 22 juin: Mme Georges Dérollez, née Léonie Lanvin, 74 ans, administrée des sacrements.

Sainte Berthe, priez pour elle.

■ **DIMANCHES ET FÊTES.**

Le lundi 31 août: Service du lendemain de ducasse pour nos défunts.

Le 23 septembre: 9 h, messe pour Adèle Hernu; 11 h, pour Simone Hatron.

Le 27: L'heure de la messe du soir et des confessions sera indiquée en chaire.

Le 30: 9 h, familles Salomé, Dédric, Courquin; 11 h, Amédée Oudart et Pierre Bavenkove.

Le 3 octobre: Fête de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Le 7: 9 h, pour M. et Mme Delcambre-Fauvergue, et Joseph Planquart; 11 h, pour M. et Mme Gustave Sallé, et M. Louis Sallé.

■ **LE JEUDI 11 OCTOBRE**, fête de la Maternité de Marie, sera une journée historique: à Rome, s'ouvrira le Concile œcuménique de l'Eglise, autrement dit « les Etats Généraux de la Chrétienté mondiale ». Le Concile comptera environ 2 500 membres, dont un tiers d'Europe, un tiers d'Amérique, et le dernier tiers d'Afrique, d'Asie, d'Océanie. Il y aura aussi les observateurs orthodoxes et protestants, choisis par leurs organisations officielles, réunies en août à Paris.

PENSEES

■ *Un chrétien doit être un alpiniste, qui monte vers DIEU, par l'échelle des revers, des ennuis, ce qui ne l'empêche pas de monter, d'aider ses voisins et d'admirer ce qui l'entoure!* Curé d'Ars.

■ *DIEU écrit droit avec des lignes courbes.* Proverbe portugais.

■ *La maladie est une invention à l'attention. SEIGNEUR, rendez-moi attentif à VOUS et aux autres.* Paul CLAUDEL.

■ *L'Evangile de JÉSUS-CHRIST est le livre des chrétiens. C'est la vie des chrétiens qui est l'Evangile des incroyants.* Julien GREEN.

~~~~~  
APRÈS LES VACANCES.

## L'ASSURANCE NE PAYERA PAS TOUT

La chronique des accidents de la route est quotidienne. Avec le grand départ en vacances, il y a eu de nombreux morts. Combien d'imprudents ont été leurs propres victimes, combien ont été homicides, non pas délibérément certes, mais par maladresse, inexpérience, légèreté, sinon par cette désinvolture, qui, faisant fi des droits et de la vie d'autrui, s'en remet à l'assurance de payer tous les dégâts: une voiture détériorée, un corps abîmé, un être humain tué?

Or, l'assurance ne saurait payer tout: il y a des dommages que l'argent ne répare pas, il y a des responsabilités morales qu'il n'atténue pas, des fautes même qu'il n'absout pas.

Quiconque prend le volant sans connaître assez sa voiture et sans être capable de la tenir parfaitement en main, quiconque prétend *faire de la vitesse*, « griller » les autres, narguer le Code, ignorer la solidarité et la courtoisie de la route, ne pas se priver aux étapes de bien manger et de *bien boire*, est un assassin en puissance; il accepte de devenir un assassin et il est déjà coupable. S'il tombe éventuellement sous le coup de la loi civile quand le malheur est arrivé, il ne tombe pas moins sous le coup de la loi morale et, disons-le, après le Pape, sous le coup de la loi divine. L'homicide par insouciance, l'homicide par témérité est un péché grave.

Le plaisir de l'auto comporte des tentations où la vanité a sa part, des risques où la mécanique a la sienne. Sachons ne pas céder aux unes, faisons en sorte de réduire les autres. Et ne laissons pas à Saint Christophe, comme à un fétiche trop complaisant, le soin de nous épargner les conséquences de nos folies, de nous garder des périls auxquels nous exposons les autres.

Saint Christophe ne saurait être le protecteur des insensés — pas plus que l'assurance, qui nous « couvre » ne saurait être une excuse devant notre conscience, ni un alibi devant DIEU.

# Soutane et habit de clergymen

## ● UN GRAND CHANGEMENT ?

Dans plusieurs diocèses de France, peut-être bientôt dans tous, une mesure récente a permis aux prêtres, en dehors de leur paroisse, de porter le **costume de clergymen**, veste et pantalon, noir ou gris. Ce costume n'est pas, de loin, un **costume civil**. S'il s'en rapproche, il en est parfaitement distinct. Le **col spécial**, à forme ronde, sans cravate, tout à fait original, désigne le prêtre à coup sûr, sans qu'on puisse s'y tromper.

Voilà, pourtant, un changement considérable de nos habitudes, qui peut choquer d'abord. Ce n'est, en fait, rien de plus qu'un changement d'habitude. Car les habitudes, surtout celles du vêtement, changent. La mode féminine change toutes les saisons. La mode masculine est plus stable, mais il n'y a pas si longtemps. La mode ecclésiastique paraissait immuable. Mais c'était une erreur. En fait, l'obligation **permanente** de la soutane, quoique la soutane soit du 16<sup>e</sup> siècle, ne date, à Paris, que de 60 ans.

## ● COMME LES LAÏCS OU DIFFÉREMMENT

Il n'y a que **deux façons** d'habiller les prêtres, **soit comme les laïcs**, et ceci peut faciliter le contact et l'apostolat, **soit d'une façon différente**, et cela marque mieux, dès l'abord, le rôle du prêtre. La **première** fut en usage dans l'Eglise, du début au 5<sup>e</sup> siècle, mais simplement parce que nul ne songea à différencier les clercs des laïcs. La **seconde** fut en usage, du 5<sup>e</sup> siècle à nos jours, — et le costume distinctif de **clergymen** n'y change rien — mais ce ne fut, d'abord, que parce que le vêtement laïc avait changé, tandis que l'Eglise restait traditionnellement fidèle au précédent ; puis bientôt, parce qu'une expérience séculaire, souvent cruelle, apprit qu'il fallait un vêtement distinctif pour marquer et sauvegarder le rôle du prêtre.

## ● HABIT LONG OU HABIT COURT

De même, on pouvait choisir pour les prêtres, ou un **habit long** et ample, ou un **habit court**. C'est, parce qu'il était, alors, en usage pour tous, que l'**habit long fut adopté** et, à travers les siècles, l'Eglise lui est restée fidèle, jusqu'à nos jours, avec la soutane. Pourtant, dès le 8<sup>e</sup> siècle, le Pape Zacharie permit, **en voyage, un habit plus court**, qui devint celui des prêtres en pays protestant, qui ne fut supprimé, à Paris, qu'en 1902, avec l'interdiction de la **soutanelle**, qu'en 1852, avec l'interdiction de la **redingote** noire, qui fut permise brune d'abord ; enfin, qui reparait avec le nouveau **clergymen...**

## ● L'HABIT LONG, COMME LES LAÏCS

Notre-Seigneur, manteau et tunique sans couture, et ses disciples étaient vêtus comme les gens de leur temps et de leur pays. Les Apôtres adoptent, **aussi bien à la ville qu'À L'AUTEL**, le costume en usage dans l'Empire romain, auquel oblige bientôt la persécution : Longue tunique

(c'est l'aube de la Messe), manteau, soit avec manches (c'est la dalmatique du diacre), soit sans manches, la **penula**, manteau rond avec un trou au milieu pour la tête, retombant de partout jusqu'aux pieds (c'est encore la chasuble de forme gothique, où la chasuble de forme postérieure a découpé fortement l'emplacement des bras).

## ● L'HABIT LONG, CONTRAIREMENT AUX LAÏCS

Au 5<sup>e</sup> siècle, les invasions imposent aux laïcs un **habit court** : braies ou pantalon, tunique jusqu'aux genoux, à manches, serrée par une ceinture à la taille, pèlerine agrafée sur l'épaule. L'Eglise maintient, pour les clercs, à l'encontre, l'**habit long** traditionnel. C'est alors, pour la première fois, sans qu'on y pense autrement, mais définitivement, que l'habit des clercs n'est plus celui des laïcs.

## ● DE LA TUNIQUE ROMAINE A LA SOUTANE

Au 12<sup>e</sup> siècle, les laïcs reviennent à la tunique **longue**, le bliaud. L'Eglise ne l'abandonne pas pour autant, mais se contente d'en interdire le luxe aux clercs. — Au 14<sup>e</sup> siècle, les laïcs reprennent l'**habit court** et les pantalons collants. Les conciles, en réaction, maintiennent, aux clercs, l'**habit long**. — Au 16<sup>e</sup> siècle, le Concile de Trente ne prescrit aux clercs, « **qu'un habit bienséant, conforme à leur état** », en laissant aux Evêques le soin de le préciser. C'est Saint Charles Borromée, Archevêque de Milan, neveu du Pape, qui le précise : **la soutane**. Elle gagne, alors, tous les pays catholiques, Rome compris, mais non les pays protestants. Au 17<sup>e</sup> siècle, en France, l'habit à la française des clercs « de qualité » fait scandale. Cependant, à Rome même, il disparaît au 18<sup>e</sup> siècle pour ne disparaître qu'au 19<sup>e</sup>.

## ● RETOUR A LA SOUTANE

La Révolution française remet tout en question, en interdisant la **soutane**, en dehors des cérémonies ; puis le danger impose le **vêtement civil**, si bien, qu'en 1801, depuis 10 ans, les prêtres en ont pris l'habitude. Après avoir tenté d'imposer l'**habit noir à la française**, le Concordat de Napoléon autorise la **soutane**, que les Evêques imposent aussitôt dans la paroisse.

## ● L'HABIT COURT DE VOYAGE

Pourtant, en voyage, un **habit court** est autorisé. Ce n'est plus, bientôt, l'**habit court à la française** : culotte, bas noirs et rabat, qui devient archaïque, mais soit la **soutanelle**, soit une **redingote** avec le rabat, d'abord de couleur sombre, puis obligatoirement noire. En 1852, Mgr Affre, à Paris, interdit la **redingote**, puis, c'est le tour de la **soutanelle**, en 1902, d'être interdite. A présent, 60 ans après, on permet, pour le voyage, un nouvel habit court : **celui de clergymen**.

Par là, l'Eglise reste fidèle à l'**habit distinctif des prêtres** ; mais, pour le voyage, elle le permet **court**, en renouant par-delà moins de 100 ans, avec une tradition de 12 siècles. Ce n'est qu'à notre courte vue, oublieuse de l'histoire, que les choses paraissent ainsi changer. LA ENCORE, MIEUX QU'ON NE POURRAIT CROIRE, L'EGLISE GARDE SA TRADITION.

# NOTRE BOMBE H

Ainsi, malgré un retard de 20 ans, les anathèmes des Africains, la condamnation comme fauteurs de guerre et la Russie, qui en a fait exploser rien d'autres, la mauvaise volonté de Angleterre et le refus de l'Amérique, malgré nos propres motions de censure, nous aurons demain, après la bombe atomique, **notre bombe à l'hydrogène.**

Je laisse à d'autres le soin de dire, au regard de ce que cela coûtera, malgré une protection terriblement inégale aux milliers de bombes américaines et russes, cela valait la peine de s'engager dans cette voie.

Je veux bien aussi que le choix inverse aurait eu aussi ses inconvénients, qu'il était légitime de choisir celui-là, qu'en l'état actuel du monde, hélas ! la morale ne saurait condamner cette politique, encore que l'autre eût été plus généreuse et d'un autre exemple.

Reste la question essentielle : **Avec la bombe H, serons-nous protégés ?** Il restera toujours qu'avec notre potentiel réduit, nous ne pouvons espérer,

ou plus, que détruire quelques villes des puissances atomiques, tandis que celles-ci peuvent nous raser, en quelque dix bombes et vingt minutes. Nous ne serons forts que contre les faibles.

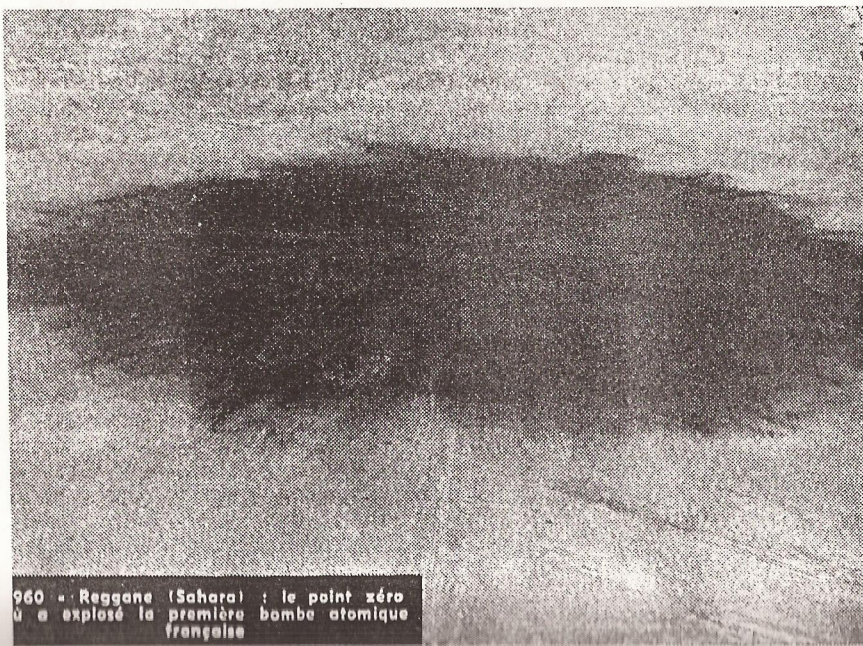
La bombe ajoutera peu à notre sécurité, si précieuse depuis que le monde ne vit que dans l'équilibre de la terreur.

En réalité, les savants, les politiques, les puissants sont tous dépassés. Ils ont un instrument terrible qui risque de leur éclater dans les mains.

La Paix n'est plus à l'ombre des épées, si elle y a vraiment jamais été. Elle est si fragile, qu'un rien risque de faire tout sauter, et on s'amuse beaucoup trop avec les mèches de toutes ces bombes-là.

La Paix, en réalité, aujourd'hui comme toujours, mais extraordinairement plus qu'hier, est entre les mains de Dieu. C'est Lui qui maintient cet équilibre terriblement instable.

**Faire une bombe H, c'est une chose. MAIS PRIER, C'EST BIEN AUTRE CHOSE...**



1960 « Reggane (Sahara) : le point zéro où a explosé la première bombe atomique française »

## POUR 4 POMMES DE TERRE

C'était la première tournée épiscopale de Mgr Klein dans cette région de sa mission papoue, et j'étais allé le chercher à l'aérodrome.

Au village juché sur la crête au-dessus de la station, tout le monde a su que l'Evêque arrivait. Les voilà qui descendent, par petits paquets, timides et frileux, vaille que vaille abrités sous un parapluie d'écorce ou une feuille de bananier et chacun de serrer avec solennité la main du visiteur. Et moi de songer en bon maître de maison (quelle maison que cette hutte !) au dîner qu'il me faut préparer. **« Si seulement j'avais quelques pommes de terre, des vraies, Monseigneur les apprécierait, car on n'en trouve guère sur la côte... »**

J'en étais là de mes pensées lorsque le vieux Tokaï est arrivé. C'est un bon vieux tout ridé qui m'a pris en amitié, parce que j'écoute volontiers le récit de ses exploits de jeunesse. Même, un beau jour, il m'a avoué qu'il avait mangé autrefois un morceau de la grand-mère d'un de mes boys... Et voilà que mon Tokaï apportait quatre grosses pommes de terre, qu'il tint à offrir lui-même à Monseigneur. Il m'a donc deviné ?

Il n'est pas d'usage, ici, de payer les légumes qui nous sont apportés par les indigènes. L'usage, c'est de faire un cadeau : du sel, du tabac, des allumettes, etc... Monseigneur, qui est tout à la joie de pouvoir manger des frites sur un piton papou, me recommande d'être généreux avec Tokaï.

**« Eh bien, Tokaï, qu'est-ce que je te donne ?**

Pas de réponse.

— **Tu veux un bout de papier ?** (papier journal, très prisé pour rouler les cigarettes).

Tokaï hoche la tête, mais ne dit mot. Je continue donc mes questions.

— **Tu veux une boîte d'allumettes ?**

— Non.

— **Du sel ?**

— Non Père.

— **Que veux-tu donc, Tokaï ?**

Tokaï sort cracher sa chique, revient se planter devant l'Evêque, et dit simplement :

— **Donne-moi le baptême... »**

Il n'y a pas encore d'adultes baptisés dans cette tribu. Les catéchumènes sont assez nombreux, mais ils sont loin d'être prêts. Le vieux Tokaï, qui sent sa fin prochaine,

veut bénéficier d'un tour de faveur, et comme il est malin, il méprise la voie hiérarchique, s'adressant directement à son Evêque... Monseigneur, ému de cette sainte audace, donna sur-le-champ la permission demandée. Et quelques semaines plus tard, l'**ex-cannibale** Tokaï recevait, le premier de sa tribu, le baptême solennel, et prenait le nom de Sylverio.

En le préparant au baptême, je lui avais fait promettre de se faire enterrer près de l'église. Une bonne partie, en effet, des superstitions de nos Papous repose sur un certain culte (au sens large) rendu aux morts et aux esprits. Les danses, et toutes les pratiques et immoralités qui les accompagnent, se font là où sont enterrés les morts. Si on obtient de nos gens qu'ils créent des cimetières chrétiens, un grand pas sera fait pour combattre leurs superstitions.

Il n'y avait pas encore de cimetière à Vapivi, et j'étais bien décidé à ne pas baptiser dans cette tribu avant qu'il n'y en ait un. Mais me voici tenu, par la grâce de Dieu, par l'ordre de mon Evêque, et pour quatre pommes de terre, de baptiser Tokaï. Du moins lui ai-je fait promettre de se faire enterrer près de l'église, et, en prêchant le jour de son baptême, je proclame la promesse de Sylverio.

A peine ai-je fini ma phrase que mon néophyte se lève d'un bond, se tourne vers l'assistance, et prend la parole en pleine église : « Vous avez entendu, vous autres ! Quand je mourrai, je veux qu'on m'enterre ici, près de l'église. Je suis chrétien. Je suis l'enfant de Dieu. Je ne veux pas qu'après ma mort vous me dansiez sur le ventre pour chasser mon âme vers le sommet de la Montagne. Mon âme, elle sera au ciel, près de Dieu, près de la Sainte Vierge, avec les anges et les saints. J'ai dit ». Et il se rasseoit sur ses talons... Voilà l'émotion qui me coupe la parole, et le sermon fini. Un beau sermon, mon Dieu. Merci...

Sylverio, pourtant, n'est pas mort, et son baptême semble l'avoir ragaillardé. Mais lorsque reviendra la saison des pluies, il sera, comme tant de vieux ici, à la merci d'une pneumonie. N'importe : les autres vieux ont demandé le baptême, eux aussi ; les catéchumènes ont marqué la place de leur cimetière ; ils ont commencé à couper les bois pour se construire une église décente ; ils se sont mis sérieusement à rabâcher **leur catéchisme**.

Quatre pommes de terre, quand Dieu s'en mêle, peuvent avancer l'heure de la grâce...

Vapivi (Papouasie), avril 62  
P. Pierre MORANT,  
Missionnaire du Sacré-Cœur

